



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONFECTION SUR MESURE ET
LIVRAISON DE RIDEAUX POUR LA COLONIE DE
VACANCES DES PRIMEVERES A HABERE
POCHE**

**DÉCISION N° DM-25-197
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics

CONSIDÉRANT la proposition de la société Le Petit Marché St Pierre dont le siège social est situé au 14 rue du midi 94300 Vincennes étant la plus avantageuse financièrement et techniquement, ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la société Le Petit Marché St Pierre de 11 200 € HT soit 13 440 € TTC pour la confection sur mesure et la livraison de rideaux occultant et classés M1 pour l'ensemble des chambres de la partie hôtelière de la colonie de vacances des primevères à Habère Poche.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU